

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 13 mai 2024

**N° CP-2024-4-12-8**

**N° applicatif 9147**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Direction**

Direction de l'environnement et de la transition  
écologique

### **MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2024, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de quatre projets. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 9 029 € dont 1 218 € en fonctionnement et 7 811 € en investissement.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin, pour croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux des territoires concernés. Cette démarche se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace. Ces actions ont pour objectif d'œuvrer à l'amélioration des paysages et à la préservation de la biodiversité, et aussi d'encourager l'agriculture locale.

L'évolution du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adapté à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de plantation et la création d'une exposition photos bénéficient d'un taux d'aide de 40 % et les actions de communication d'un taux de 50 %.

La collectivité est sollicitée pour la mise en œuvre de quatre opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2024 des Communautés de Communes Sud Alsace Largue, Thann-Cernay, Pays de Ribeauvillé et Mulhouse Alsace Agglomération.

#### Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue sollicite une subvention en fonctionnement d'un montant de 588 € pour des actions de sensibilisation des enfants du

périscolaire de SEPPOIS-LE-BAS à la préservation de l'environnement et des milieux naturels.

L'association THURAMAP dont le siège social est situé à Cernay, sollicite une subvention en fonctionnement d'un montant de 630 € pour une campagne de communication autour d'un marché de printemps à Wittelsheim.

#### Territoire Région Centre Alsace

La commune d'ILLHAEUSERN sollicite une subvention d'investissement d'un montant de 1 176 € pour des travaux de végétalisation des abords du stade de football.

#### Territoire Agglomération de Mulhouse

La commune de SAUSHEIM sollicite une subvention d'investissement d'un montant de 6 635 € pour la plantation d'arbres sur différents secteurs de la commune.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur les tranches de financement P226O0002T05 et P226O002T06.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 9 029 € dont 1 218 € en fonctionnement et 7 811 € en investissement à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés,
- De préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	7 811 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	588 €
P226	O002	P226E02	T06	(2534) 65-65748-76	630 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.